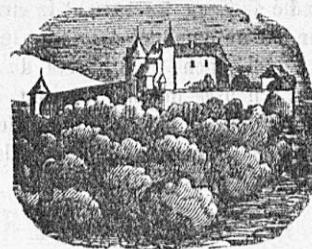




LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et samedi.

Supplément bimensuel gratuit : « L'ÉCHO LITTÉRAIRE »

Imprimerie et Administration : Rue du Tir, Bulle.

HORAIRE D'ÉTÉ : BULLE, dép. 5^h7 8^h5 10^h5 2^h2 5^h0 9^h0 — BULLE, arr. 7^h4 9^h8 12^h2 4^h8 8^h5 10^h5

ABONNEMENTS
Suisse. . . 1 an, Fr. 4.50
» . . . 6 mois » 2.50
Etranger. 1 an » 9.—
» . . . 6 mois » 5.—
payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne dans les bureaux de poste.

ANNONCES
District de la Gruyère : une seule insertion 15 c ; annonces répétées, 10 c. Canton et Suisse, 15 c. Etranger, 20 c. la ligne ou son espace. RÉCLAMES : Suisse, 30 cent. Etranger, 40 c. la ligne. S'adr. à l'Agence de publicité Haassenstein et Vogler, 84, rue de Boulayras (Cercle catholique 1^{er} étage)

A louer
un logement avec l'eau. S'adresser à Sidore Genilloud, Bulle.

A vendre
une voiture à ressorts, patent et à pincettes, à l'état de neuf, ainsi que deux autres chars de travail, aussi à ressorts, spécialement pour le lait. S'adresser à Joseph Guillet, ruelle du Lion-d'Or, Bulle.

Jeune fille
cherche de suite place de sommelière. S'adresser à M. Jules Genoud, boulanger, à Châtel-St-Denis.

On demande
un ou deux bons ouvriers menuisiers-ébénistes pour travail soigné et un garçon comme apprenti. Bonne rétribution.

Freiburghaus-Tendon, Bulle.

N'employez que le
Poli-Cuivre WERNLE
Emploi économique!
Effet surprenant!
20 cts. le paq. pour 3 dl.
Dans les drogueries, épiceries etc.

MEUBLES

l'Harmonie, à Romont, M. Chs. s. publiques, la propriété qu'il possède à l'at avec magasin, entrepôts, cour et jardin. Immeubles seront exposés en location en entagenes.
S'adresser à Chs. Rosson, notaire, à Romont, 728

ation des fruits GOIN

Le bon vin de raisins est avantageusement remplacé par le

CIDRE

garanti pur jus de fruits. Nous vendons cette boisson en bonne qualité au prix de 26 à 30 cent. par litre, fût et défilé.

Demandez notre prix-courant.

MEUBLES

Après-midi, à l'Hôtel du Moléson, Fribourg, pour cause de partage, exposera en bloc, en bloc, les meubles qu'il possède près de la gare, à Fribourg, et l'autre dépôt de 800 m² pour un pose (3600 m²).

Conditions de paiement très avantageuses, par versement et en bloc. Eventuellement on peut louer une partie des locaux au locataire.

S'adresser à Henri Paratte, à Romont; pour les

Chs. BOSSON, notaire.

NS SECS

ROUGE

à Frs. 32.— les 100 litres

contre remboursement.

— Echantillons gratuits et franco.

EN, MORAT

[232]

IS

Il a transféré son domicile dans le chemin des Crêts, concernant son état.

J. MAURER, poëtier.

BULLE, le 9 mai 1911.

Les charges publiques.

Maintes fois, nous avons entendu des raisonnements absurdes au sujet de l'utilisation des impôts en faveur des créations universitaires. Ne disait-on pas, dès le début déjà, que l'université devait procurer une plus grande somme de bien-être à la capitale, ce qui devait être l'essentiel, puisque lorsque la tête va bien, tout le corps se porte bien également.

Or, on sait parfaitement que la pléthore est tout aussi dangereuse pour la santé que l'anémie. La suralimentation peut être nécessaire momentanément, mais, si on en use habituellement, elle amène fatalement des suites funestes.

Au reste, ce raisonnement serait-il logique qu'il ne saurait être appliqué en l'espèce. Nous avons vu quel faible bénéfice direct la ville de Fribourg tire de la création de l'Université. Encore ces avantages ne sont-ils qu'apparents. Ils sont amplement compensés par le continuel accroissement des charges publiques, qui sont tout que légères à Fribourg.

Nous avons entendu un vrai fribourgeois, très attaché à sa ville natale, déplorer amèrement que l'on prit prétexte de l'intérêt général du canton et de la capitale pour satisfaire les goûts de mégalomanie de nos gouvernants.

Il disait avec raison : « La plupart des étudiants universitaires sont des pensionnaires des convicts. Ils sont soumis à une discipline, qui leur interdit toute dépense en ville.

Les convicts eux-mêmes font venir du dehors toutes les marchandises dont ils ont besoin, à l'exception de celles qui doivent être consommées fraîches, telles que le pain, le lait et les légumes.

Qu'en résulte-t-il pour le reste de la population ? Un renchérissement de ces denrées tel que plusieurs ont éprouvé le besoin de créer des sociétés de consommation, pour obvier en partie aux inconvénients résultant de l'institution des convicts.

Autrefois, chacun se plaisait à rendre hommage à la simplicité des mœurs de la population fribourgeoise.

Qu'en est-il aujourd'hui ? L'Université a apporté dans notre bonne ville des habitudes de luxe qu'elle ignorait

auparavant. La preuve en est dans la prospérité des deux ou trois maisons qui se sont fait une spécialité des marchandises bon marché, mais ayant une belle apparence. Voulang paraître à tout prix, beaucoup de personnes n'en ont cependant pas les moyens. Ces maisons-là sont une providence pour elles. Pour une somme dérisoire, elles leur fournissent des robes éclatantes de fraîcheur, des chapeaux monumentaux, des chaussures qui paraissent de vrais bijoux ; mais tout cela n'est que du clinquant et ne dure pas plus qu'un clair de lune.

Le critérium le plus sûr de la décadence économique d'une population est certainement la prospérité de ces bazars.

Tels sont, pour Fribourg même, les résultats économiques de la fondation de l'Université.

Pour le restant du canton, nous avons vu déjà que les dépenses fabuleuses exigées par cette institution empêchent toute augmentation des subsides destinés à l'amélioration de l'agriculture.

On trouve bien un demi-million par année pour la satisfaction de l'orgueil du Maître, mais on ne trouve que quelques miettes à distribuer aux œuvres éminemment nationales, l'agriculture et l'élevage.

Les entreprises d'assainissement du sol doivent généralement attendre sept ou huit ans et même plus, avant d'entrer dans le domaine de l'exécution, le gouvernement n'ayant pas assez d'argent pour cela.

Pendant ce temps, faute de sacrifices de la part de l'Etat, la manne fédérale des subventions se déverse sur d'autres cantons, dont les gouvernements sont plus intelligents et plus attachés aux véritables besoins de la population.

Peuple de Fribourg, disent nos seigneurs tout-puissants, tu ne comprends pas tes intérêts. Nous seuls sommes capables de discerner ce qui peut te convenir ou ce qui doit te nuire. Cela ne revient pas à dire que nous choisirons de préférence ce qui peut t'être utile.

Paysan, quand les vers blancs dévasteront tes champs, les chimistes de l'Université t'enseigneront le moyen de les détruire d'un seul coup ; lorsque la grêle menacera de détruire tes récoltes, nos brillants physiciens t'ap-

prendront à la détourner et à la résoudre en une pluie bienfaisante ; ils trouveront également le moyen de faire la pluie ou le beau temps à volonté et d'enrayer, d'extirper même les maladies épidémiques ; l'Université forme des juristes capables, pour en doter nos tribunaux, lesquels distribueront la justice selon leur bon plaisir ou selon la couleur politique des plaideurs ; les docteurs ès-lettres de l'Université chanteront les beautés de ton pays et les charmes de la vie à la campagne ; si, malgré tout cela, tes affaires ne vont pas, nous trouverons dans nos convicts assez de docteurs en théologie de l'Université pour te prouver, par A plus B, que le renoncement aux biens de ce monde est la première vertu d'un chrétien et que tu dois être le plus heureux des hommes si tu ne possèdes plus rien.

Avec cela, ô paysan ! tu serais bien ingrat envers un gouvernement si plein de sollicitude pour toi, si tu ne consentais pas à faire de nouveaux sacrifices en faveur de l'alma mater !

Paie, paie encore et paie toujours, mais ne t'inquiète pas de la destination des charges publiques dont nous t'écrasons !

NOUVELLES SUISSES

Fondation Carnegie. — M. André Carnegie a exprimé au Conseil fédéral le désir de créer pour la Suisse, sous le nom de *Fonds des héros*, une fondation en faveur des personnes qui risquent leur vie pour sauver celle d'autrui. M. Carnegie a déjà créé des œuvres analogues dans les Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Angleterre, en France et en Allemagne. Il serait disposé à remettre à la Suisse une somme de 130.000 dollars pour cette fondation. Les revenus en seraient employés à venir en aide à ceux qui auraient été blessés en faisant des efforts courageux pour sauver des vies humaines. Les veuves et les enfants des sauveteurs qui auraient péri dans leurs tentatives seraient mis au bénéfice des avantages de la fondation.

Le Conseil fédéral a accepté cette offre généreuse et humanitaire ; il a fait exprimer ses sincères remerciements à M. Carnegie par l'entremise de la légation des Etats-Unis d'Amérique. Il a déclaré être prêt à constituer une commission pour l'adminis-

tration et l'emploi du capital sur les bases indiquées par le fondateur.

La somme destinée au Fonds des héros, qui consistera en obligations portant intérêt à 5 %, doit être déposée à la Banque nationale suisse.

Douanes. — Les recettes des douanes se sont élevées en avril 1910, à fr. 6,835,257 ; en avril 1911, à fr. 6,411,418.88. Diminution fr. 423,838.12.

Elles se sont montées du 1^{er} janvier à fin avril : en 1911, à fr. 26 millions 026,504.39 ; en 1910, à fr. 24,823,228.53.

Augmentation, fr. 1,203,275.86

Berne. — Un drame horrible s'est déroulé à la Breitfeldstrasse, à Berne.

La femme d'un maçon nommé Minotti étendait le linge derrière la maison lorsqu'elle entendit des cris affreux sortir de son appartement. Elle pénétra en hâte dans la chambre à coucher, où, au milieu de la chambre pleine de fumée, elle aperçut la corbeille dans laquelle se trouvait son enfant, un garçonnet de douze semaines, entouré de flammes. Et, dans la corbeille, l'enfant, grièvement brûlé au ventre, aux bras et aux jambes, se tordait de douleur.

Le pauvre petit a été transporté à l'hôpital de l'île. Son état est désespéré.

L'enquête a établi que l'accident avait été provoqué par le frère de la victime, un enfant de 3 ans, qui avait mis le feu à la corbeille en jouant avec des allumettes.

Sous un train. — Jeudi, à la gare de Berne, un chef de quai des C. F. F. nommé Brechbühler, âgé de 42 ans, est tombé sous un wagon en marche et a eu les jambes broyées. Il a été transporté à l'hôpital, où on lui a fait l'amputation des deux jambes.

Zoug. — Attentat contre un train. — On a tiré jeudi après-midi, près de la station de Cham, sur un train. Une balle a traversé la fenêtre d'un compartiment de 3^e classe, puis le chapeau d'un voyageur, pour effleurer ensuite le visage du conducteur et disparaître par la portière. Deux voyageurs ont été blessés par des éclats de verre.

— Les automobiles, le dimanche. — Le Grand Conseil zougais a adopté à une grande majorité la proposition du

syndic de Zoug, interdisant la circulation des automobiles dans tout le canton, le dimanche de 8 heures du matin à 8 heures du soir. Seront seuls autorisés à circuler en automobile les médecins allant soigner des malades.

A L'ÉTRANGER

Allemagne. — Accident de chemin de fer. — On mande de Dusseldorf que vendredi, à 1 h. 25 de l'après-midi, l'express 78, venant de Ratingen, a déraillé à l'arrivée de la station de Rath. Le mécanicien a été tué, le chauffeur et un voyageur sont grièvement blessés. Six personnes ont des blessures légères.

Autriche. — Entre les gares de Wildenschwert et Brandsadler, un train de marchandise a déraillé à la suite d'un éboulement causé par les pluies. Le train est venu heurter un autre train de marchandise, sur la voie voisine; quatre employés ont été tués et trois blessés.

Angleterre. — La perte du « Lebaudy ». — Le dirigeable militaire anglais *Lebaudy* a été détruit jeudi au camp d'Aldershot au cours d'une sortie d'essai.

Le pilote Julliot, trois mécaniciens français, le commandant Bannerman, chef du bataillon d'aéroliers anglais, occupaient la nacelle avec M. Capazza, lequel dirigeait la manœuvre.

L'ascension commença par un calme plat; puis, au bout de quelques minutes, le vent s'éleva, gênant la manœuvre: les hélices fonctionnèrent à demi vitesse.

L'excursion dura une heure, pendant laquelle deux avions volèrent de concert avec le dirigeable. Lorsqu'arriva le moment d'atterrir, le dirigeable décrivit des spirales et les guide-ropes furent jetés, mais les soldats assemblés pour les saisir n'y réussirent pas.

Le dirigeable partit alors à la dérive, traînant ses guide-ropes qui renversèrent quantité de spectateurs.

Finalement, l'aéronat heurta des arbres, lesquels crevèrent l'enveloppe, qui éclata, et le *Lebaudy* s'affaissa sur une villa, laquelle fut complètement recouverte par l'enveloppe, pendant que la nacelle et l'armature se disloquaient. Les sept personnes occupant la nacelle n'eurent que des contusions.

Un millier de personnes se sont rendues sur le lieu où s'est produit l'accident. L'enveloppe du dirigeable a été enlevée par morceaux des toits des maisons et des arbres, et les spectateurs en ont emporté des fragments comme souvenirs.

Le dirigeable avait 800 livres de lest et son poids total atteignait treize tonnes.

CANTON DE FRIBOURG

Banque cantonale fribourgeoise. — Nous avons reçu le rapport de cet établissement pour l'exer-

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer la suite de notre feuilleton au prochain numéro.

cice de 1910. Les bénéfices à distribuer se sont élevés à 124,489 fr. 11, qui ont été attribués: dividende 5% aux actions fr. 120,000.—, et 4,489 fr. 11 à compte nouveau. Il a été en outre versé à une réserve momentanée fr. 30,000.— provenant du reliquat d'une prime de l'emprunt à lots de l'Hôpital cantonal de 1902. Les réserves de la Banque s'élèvent ainsi à fr. 400,000.—, soit pour chaque action une part de 83 francs.

Le rapport constate qu'un groupe étranger s'est rendu acquéreur d'un stock important d'actions, et qu'il a fait entrer deux de ses membres dans le Conseil de surveillance de la Banque. Depuis lors, toutes les actions acquises par ce groupe sont rentrées en mains fribourgeoises, et leurs deux représentants au Conseil ont donné leur démission. Ils seront remplacés dans la prochaine assemblée des actionnaires.

Les statuts de la Banque ont été partiellement révisés; les principaux changements portent sur la transformation des actions nominatives en actions au porteur, et l'augmentation du capital de la Banque de fr. 2,400,000 à fr. 5,000,000, avec faculté au Conseil de n'élever le capital que lorsqu'il le jugera opportun.

Le rapport mentionne encore la constitution des Banques de la place de Fribourg en une société simple, la création d'une Bourse, et la nomination d'un sous directeur.

Accident mortel d'automobile. — Jeudi soir, l'automobile de l'Administration des Eaux et Forêts rentrait d'une tournée d'inspection dans la contrée de Schwarzenbourg. Elle était occupée par trois personnes. M. l'ingénieur Krähenbühl, M. Siméon Zumwald, de Fribourg, et le chauffeur Hurter. Un peu au-delà de Heitenried, dans la direction de St-Antoine, le conducteur voulut éviter un vélocipédiste qui arrivait sur l'automobile; celle-ci glissa sur l'accotement de la route, et un des pneus éclata; le chauffeur ne put ramener la voiture à temps à l'intérieur de la route et l'automobile alla donner en plein contre un arbre. M. Krähenbühl, projeté violemment contre l'obstacle, eut le crâne enfoncé; il mourut sur le coup; les deux autres passagers eurent des contusions plus ou moins graves. Le chauffeur a une fracture de l'avant-bras droit; M. Zumwald a une côte cassée.

M. Jacob Krähenbühl était originaire de Belp; il était attaché à l'Administration des Eaux et Forêts depuis 1904 et occupait le poste très important de chef de service. Technicien très compétent, ses services étaient très appréciés; l'administration perd en lui un fonctionnaire dévoué et aimé de tout le personnel.

Ce funeste accident met en deuil une jeune femme et un enfant de trois ans; l'Administration des Eaux et Forêts a fait part à Mme Krähenbühl, avec tous les ménagements possibles, de la terrible nouvelle, en lui exprimant sa profonde sympathie.

Incendie. — Un incendie s'est déclaré dans la nuit de vendredi à samedi à Fräschels, chez M. Christian Hoffmann. Le feu a pris à la grange. Une grande partie du mobilier et tout le bétail, soit trois vaches et deux porcs, sont restés dans les flammes. Le bâtiment, qui était taxé 9,800 francs, a été entièrement détruit. On ignore la cause du sinistre.

Sous un char de gravier. — Un fils de M. Ladermann, agriculteur à Morat, a été écrasé mercredi soir sous un char de gravier. La mort a été instantanée.

GRUYÈRE

Encore le « Fribourgeois » ennemi de Bulle.

Le *Fribourgeois* éprouvait, il y a une semaine à peine, le besoin irrésistible de se taire. Depuis il a changé d'attitude et il entreprend de conter à ses gogos de lecteurs l'histoire des rapports de la commune de Bulle avec la Fédération des syndicats d'élevage, mais il le fait à la façon du père Loriguet. Il importe donc de rétablir la vérité sciemment altérée, par le journal calomnieux et mensonger qu'est le *Fribourgeois*. Voici les faits:

La Fédération désireuse d'avoir à sa disposition un marché-exposition de taureaux couvert, s'adressa à l'autorité bulloise pour obtenir un emplacement. Cette dernière, avec le plus grand empressement, voulut mettre à disposition de la demanderesse le terrain sis entre le quai des C. E. G. et les immeubles de la nouvelle rue de Gruyères; mais les propriétaires de ce quartier s'opposèrent vivement au projet. La commune offrit alors l'emplacement actuel en mettant la condition que la Fédération (notez bien ce point essentiel) mit sa construction à 35 mètres des chantiers de bois. Une entente intervint sur cette base, la commune abandonnant en outre durant 20 ans et gratuitement, un terrain d'environ 10,000 m² et fournissant à titre gracieux 330 m³ de bois en grume à livrer en forêt, aux dimensions nécessaires, (point à noter également), l'abatage étant à la charge de la municipalité.

La Fédération s'étant trompée sur la quantité de bois dont elle avait besoin pour ses charpentes, s'adressa de nouveau au Conseil communal de Bulle pour lui demander l'achat de 220 m³. Cette autorité s'empressa de répondre qu'elle mettait à la disposition de la Fédération les bois demandés aux dimensions nécessaires, au prix moyen des dernières mises de la commune, soit environ Fr. 31,50. Livraison fut faite des bois sans contestation, la commune ayant, au su et au vu de l'acheteur, gardé pour son compte les premiers billons. En ce faisant, elle respectait pleinement la condition de la vente stipulant que les bois seraient livrés aux dimensions nécessaires. En effet, il n'est point d'usage d'utiliser des bois de menuiserie pour de la charpente et une bonne administration n'aurait pu se permettre une pareille dilapidation sans encourir de justes reproches. Au surplus, les autorités forestières supérieures étaient au courant de ce qui se passait et l'approuvaient entièrement. Si donc le *Fribourgeois* a quelques réclamations à formuler, il peut s'adresser à l'Administration cantonale qui saura lui donner la réponse propre à calmer sa stupide arrogance.

L'échéance pour les bois livrés étant intervenue, le Conseil communal de Bulle invita la Fédération à lui verser le montant dû. Celle-ci se fit tirer l'oreille, pour enfin demander une réduction importante sur le prix des bois. La commune de Bulle dut insister et finalement fut obligée, sur la proposition de M. Maurice Progin, rédacteur du *Fribourgeois*, délégué aux finances, d'adresser un commandement de payer à la Fédération.

Entre temps, M. Despond, appelé à construire une usine, demanda à acheter la portion nord du terrain sis entre les Chantiers et la Construction de la Fédération.

Le terrain, mis en mises publiques, fut acquis par M. Despond au prix très élevé d'environ 5 francs le mètre carré avec obligation de bâtir. M. Despond ne songea pas à

éluder cette obligation comme d'autres l'ont fait, mais construisit immédiatement une usine en pierre de 500 m² à la limite de son terrain du côté de la Fédération, en cela basé sur l'article 41 du Règlement du 27 mai 1890 sur la police du feu, lequel dit:

« Les bâtiments en pierre, sans jour du côté du voisin, peuvent être construits dans l'alignement des bornes de la propriété. »

C'est clair, c'est catégorique, cela n'empêche point la Fédération de protester contre cette construction qu'elle estimait contraire à la loi.

M. Despond écrivit une première fois à la Fédération qu'elle pouvait lui intenter action, si elle s'estimait en droit de le faire.

Les choses en étaient là lorsque M. le procureur général prit l'initiative d'une séance de conciliation entre la Fédération et la commune de Bulle. Cette séance eut lieu, au cours de laquelle il ne fut question que des bois et qui aboutit à un arrangement amiable, aux termes duquel toute difficulté était aplanie, moyennant un rabais de 400 fr. sur les bois livrés.

M. Despond s'opposait à cette transaction qu'il estimait inutilement onéreuse pour la commune de Bulle, celle-ci étant exempte de toute faute. Il ne borna pas son attitude à cela, mais il écrivit au Conseil communal avec prière de communication à la Fédération qu'il entendait ne point solidariser sa difficulté avec celles de la commune et qu'il prenait à sa charge toutes les conséquences litigieuses de sa construction. On ne pouvait être plus correct; ainsi le *Fribourgeois*, qui ne l'est pas, se garde bien de signaler ces faits précis.

Il néglige aussi de dire que la Fédération devant laisser un espace libre de 35 mètres entre son bâtiment et les chantiers, devait donc placer sa construction à 39 mètres, si elle voulait jouir de la zone neutre de 4 mètres à laquelle elle prétendait. Le fait qu'elle a construit à 35 mètres exactement impliquait pour elle la renonciation à ces 4 mètres.

On peut voir, par l'exposé sincère et scrupuleux ci-dessus, de quel côté a été la bienveillance et l'esprit de conciliation. Plût au ciel que la Commune se fût montrée intransigeante et eût écouté les conseils de M. Despond en refusant toute concession nouvelle; elle n'encourrait point aujourd'hui les reproches du *Fribourgeois*.

Ce dernier devrait d'ailleurs bien nous dire au nom de qui il parle; si c'est au nom de la Fédération, il serait bon qu'on le sache, car enfin la commune de Bulle, si généreuse et si hospitalière soit-elle, pourrait peut-être trouver étrange que cette Fédération use du *Crachoir* comme canal de ses doléances rétrospectives. Prière d'être explicite.

Un mot en terminant: Le *Fribourgeois* estime que l'opposition de la commune de Bulle à la prise d'actions pour le Bulle-Broc dans la forme proposée était ridicule en droit. Les juristes du *Fribourgeois* qui font partie du Conseil général eussent bien dû, en séance convoquée à ce sujet, faire valoir leur argumentation. Ils ne l'ont point fait, mais en partie, ils ont voté l'autorisation de plaider accordée au Conseil communal.

La question était d'ailleurs si peu tranchée d'avance que l'éminent juriste consulté dans cette affaire, a fait force des arguments d'une grande valeur en faveur de la thèse bulloise. Les juristes de l'Etat n'étaient rien moins qu'assurés du succès, nous le savons, et le Tribunal fédéral, en leur donnant raison, a manifesté une fois de plus sa faveur à la doctrine étatiste

er cette obligation comme d'au-
l'ont fait, mais construisit immé-
ment une usine en pierre de 500
la limite de son terrain du côté
Fédération, en cela basé sur l'ar-
41 du Règlement du 27 mai 1890
la police du feu, lequel dit :

Les bâtiments en pierre, sans
du côté du voisin, peuvent être
traits dans l'alignement des bornes
propriété. »

est clair, c'est catégorique, cela
pêche point la Fédération de
ester contre cette construction
le estimait contraire à la loi.

Despond écrivit une première
à la Fédération qu'elle pouvait lui
ter action, si elle s'estimait en
de le faire.

ces choses en étaient là lorsque M.
rocurer général prit l'initiative
e séance de conciliation entre la
ration et la commune de Bulle.

La séance eut lieu, au cours de la-
e il ne fut question que des bois
i aboutit à un arrangement amia-
ux termes duquel toute difficulté
aplanie, moyennant un rabais de
r. sur les bois livrés.

Despond s'opposait à cette tran-
on qu'il estimait inutilement on-
pour la commune de Bulle,
ci étant exempté de toute faute.

borna pas son attitude à cela,
il écrivit au Conseil communal
prière de communication à la
ation qu'il entendait ne
t solidariser sa difficulté
celles de la commune et
prenait à sa charge toutes
onséquences litigieuses de
struction. On ne pouvait être
correct; ainsi le *Fribourgeois*,
e l'est pas, se garde bien de s'ir-
ces faits précis.

néglige aussi de dire que la Fédé-
devant laisser un espace libre
mètres entre son bâtiment et
antiers, devait donc placer sa
struction à 39 mètres, si elle vou-
uir de la zone neutre de 4 mè-
laquelle elle prétendait. Le fait
e construit à 35 mètres exact-
nt impliquait pour elle la renon-
n à ces 4 mètres.

peut voir, par l'exposé sincère
opuleux ci-dessus, de quel côté
la bienveillance et l'esprit de
iation. Plût au ciel que la Com-
se fût montrée intransigeante et
toute les conseils de M. Despond
geant toute concession nouvelle;
encourrait point aujourd'hui les
ches du *Fribourgeois*.

dernier devrait d'ailleurs bien
dire au nom de qui il parle; si
au nom de la Fédération, il serait
on le sache, car enfin la com-
de Bulle, si généreuse et si hos-
re soit-elle, pourrait peut-être
er étrange que cette Fédération
Crachoir comme canal de ses
nces rétrospectives. Prière d'être
ite.

mot en terminant : Le *Fribour-*
estime que l'opposition de la
une de Bulle à la prise d'actions
de Bulle-Broc dans la forme pro-
était ridicule en droit. Les ju-
du *Fribourgeois* qui font partie
seil général eussent bien dû, en
convoqués à ce sujet, faire va-
ur argumentation. Ils ne l'ont
fait, mais en partie, ils ont voté
isation de plaider accordée au
il communal.

question était d'ailleurs si peu
ée d'avance que l'éminent ju-
onsulté dans cette affaire, a fait
des arguments d'une grande
en faveur de la thèse bulloise.

aristes de l'Etat n'étaient rien
qu'assurés du succès, nous le
, et le Tribunal fédéral, en leur
et raison, a manifesté une fois
sa faveur à la doctrine étatiste

sur laquelle on peut différer d'opinion,
sans être pour autant un *minus habens*
comme le rédacteur du *Fribourgeois*.

D'ailleurs en soumettant le principe
de sa participation au B.-B. à l'appré-
ciation du Juge, l'autorité bulloise n'a
fait que remplir son devoir et ce n'est
pas à l'organe *in partibus* des diffé-
rentes pétaudières administratives de
l'Etat de Fribourg qu'il appartient de
lui en adresser le reproche. Et si cet
aimable et véridique journal le désire,
nous sommes prêt à faire la compa-
raison, chiffres en mains, entre la ges-
tion de la commune de Bulle et celle
de diverses administrations dépendan-
tes de l'Etat. Gageons que le *Fribour-*
geois sera moins pressé d'engager la
conversacion sur ce chapitre.

Mortel accident. — Dimanche
dernier, vers quatre heures après
midi, un bien triste accident est sur-
venu près de La Roche, au Stoutz.

Trois motocyclistes, se dirigeant
vers Hauteville, allaient atteindre une
personne âgée de plus de 80 ans. Cel-
le-ci, qui avait l'ouïe dure, ne put se
garer à temps, ou fit peut-être un
brusque mouvement dans la direction
des motocyclistes. Elle fut renversée
par l'un d'eux. Transportée dans une
maison voisine, elle y reçut les soins
les plus pressés. Mais elle a suc-
combé lundi matin.

Arrestation. — L'auteur de la
tentative commise sur la voie ferrée
des C. E. G., entre Vaulruz et la Ver-
rierie, a été reconnu et vient d'être ar-
rêté et incarcéré. En avouant son mé-
fait, il a déclaré avoir agi sous l'em-
pire de la boisson.

Tir militaire. — A Bulle, les
exercices sont terminés. L'innovation
introduite par l'officier de tir de la
2^e division d'accorder un diplôme à
tout homme ayant rempli le program-
me obligatoire avec un résultat mini-
mum de 70 points et touchés, a été
généralement bien accueillie. L'animas-
tion au stand a été plus grande et les
résultats en sont ressentis. Sur 130
tireurs, 31 ont obtenu le diplôme.
Voici les 15 premiers :

1. Pasquier Henri notaire, 101 ; 2.
Meier Emile, directeur, 91 ; 3. Glas-
son Jules, 87 ; 4. Toffel Louis, 87 ; 5.
Fuchs Albert, directeur, 86 ; 6. Des-
biolles Alfred, 84 ; 7. Saudan François,
maréchal, 84 ; 8. Oberson Auxence,
sellier, 84 ; 9. Roulin Emile, auber-
giste, 83 ; 10. Grangier Léon, 82 ; 11.
Musy Jean, directeur, 82 ; 12. Dupas-
quier Armand, 81 ; 13. Blanc Léon,
80 ; 14. Perret Adolphe, 80 ; 15. Joye
Vital, 80.

Cours de cuisine. — Nous
apprenons avec plaisir que M. le prof.
A. Jotterand des instituts de cuisine à
Lausanne, Genève, Zurich et Bâle
viendra dans notre localité le 22 mai
pour y donner un cours de cuisine
et pâtisserie pratique et théorique.

Nous saisissons l'occasion pour en-
courager toutes ménagères, demois-
elles et jeunes filles soucieuses de
leurs intérêts de ne pas manquer l'oc-
casión qui se présente pour appren-
dre à se perfectionner dans l'art culi-
naire, si nécessaire dans un ménage
bien dirigé, pour l'économie qui est le
but fondamental du ménage. Nous ne
voulons pas recommander le prof. A.
Jotterand qui est connu largement de
partout, chacun de nous doit avoir
entendu parler de lui, soit par ses
cours, soit par ses excellents ouvrages
de cuisine, qui ont remporté le succès
bien mérité.

Le temps qu'il fait. — Der-
nièrement, un vieillard, se basant sur
sa longue expérience et ses patientes
observations, pronostiquait une année
de sécheresse.

Si la sécheresse est la conséquence
d'un beau temps continu, si elle n'est
due qu'à l'action du soleil, elle ne
saurait être bien désastreuse, car, la
rosée aidant, la végétation n'en est
pas moins vigoureuse et tout ce qui
peut croître est de qualité supérieure.

Mais il est bien à craindre que, si ce
pronostic se réalise, il ne soit dû à une
autre cause.

Sous les morsures de la bise, qui
paraît vouloir nous tenir fidèle com-
pagnie, la terre se refroidit, les plan-
tes souffrent, les bourgeois semblent
craindre de crever leur enveloppe.

Ce serait grand dommage, car la
végétation est superbe en ce moment.
Les arbres fruitiers, en particulier,
promettent une magnifique floraison
et une abondante récolte, si une tem-
pérature plus clémente nous est ac-
cordée.

ON CHERCHE
pour tout de suite un garçon de 14 ans
pour aider dans la maison et au jardin.
Nourri, blanchi, logé; gage 10 fr. par mois.
Villa Mi-mont, Dornach, près Bâle.

Trouvé
entre La Tour-de-Trême et Broc un sac
de riz. Le réclamer contre remboursements des
frais chez Louis Beaud, La Tour.

A vendre
pour cause de départ, un billard améri-
cain. S'adresser au Café de la Fleur-
de-Lys, Bulle. 785

Hôtel de Ville, Bulle
Danse publique
gratuite
le 11 mai 1911,
à l'occasion de la foire.

A louer
joli logement
exposé au soleil, 2 chambres, mansarde et
galetas. Eau et dépendances.
S'adresser à C. Delacombaz, Bulle.

A vendre à Bulle, près du Café de
l'Harmonie, une
maison d'habitation
d'un joli rapport, comprenant 4 logements,
grenier, caves etc., bien exposée au soleil,
avec beau jardin, porcherie, emplacement à
déposer les matériaux et machine servant à
la fabrication des plots en ciment.
S'adresser à Goetschmann frères, rue
du Moléson, BULLE. 776

A VENDRE
de gré à gré, plusieurs voitures, chars
et tombereaux, et divers articles de ma-
tériel de voiturage.
REMY voiturier,
BULLE.

Achat de chèvres
de race.
Le soussigné achète pour expédier à l'é-
tranger 60 chèvres et 10 boucs blancs, sans
cornes, pure race de Gessenay, de 7 mois à
3 ans environ, avec de bonnes formes.
S'annoncer de suite chez
Emile Kiener, vétérinaire,
Château-d'Aex.

ON DEMANDE
à louer à Bulle, une chambre meu-
blée, pour 5 à 6 mois. S'adresser à Haas-
enstein et Vogler, à Bulle.

Pour compléter un troupeau, on prend-
rait, dans une belle montagne peu élevée,
5 ou 6 génisses pie-noir
en estivage.
S'adresser à l'Agence Haassenstein et Vo-
gler, Bulle, sous H748B. 775

A vendre
faute d'emploi, une faucheuse à un che-
val, marque Dehring.
S'adresser à Joseph Andrey, chemin
des Crêts, Bulle.

Grande occasion.

La Fabrique de meubles Gruyéria
à Bulle a l'avantage d'aviser qu'il reste
encore quelques meubles tels que : Lits
complets et Commodes à vendre de
la mise de jeudi passé et qui seront vendus à
des prix excessivement bon marché pour
s'en débarrasser.

S'adresser au Magasin LÉVY Frères,
Grand'rue 26, Bulle.

AVIS

L'Office des faillites de la Gruyère
offre en vente, de gré à gré, 1 tour pa-
rallèle, 1 étampeuse, 1 scie circulaire,
1 palan, 1 filière à tuyaux, 1 étai et
des outils de forge, le tout à l'état de
neuf.

Pour voir ces machines, s'adresser
à M. Jean Pythoud électricien à Neiri-
vue, et pour traiter à l'Office précité.

Mises juridiques.

L'Office des faillites de la Gruyère
exposera en vente en mises publiques,
jeudi 11 mai 1911, dès 1 heure, au
bâtiment Gippa, rue de Gruyères à
Bulle, une grande quantité d'outillage
et fournitures d'entrepreneur, compre-
nant spécialement 8 établis de menui-
sier, outils de charpentier et menui-
sier, plaques en zing à plaquer,
6 presses à plaquer, 2 élévateurs
électriques, 1 charriot de palan, 1 ma-
chine à percer, étaux, 1 enclume, 2
forges portatives, pioches, pelles, pin-
ceaux, 1 lot d'acier et de fer, 80 por-
tes avec cadres et faux cadres, plac-
ges, planelles en ciment et en terre
cuite, couleurs, huile, etc.

Persil
est absolument exempt
de chlore et d'autres
matières corrosives. Il
n'est, par suite nuisible
en aucune façon
ni au linge
ni à la peau. C'est le
meilleur équivalent du
blanchiment sur pré.
Ne se vend qu'en paquets
d'origine.
Dépôt général:
Albert Blum & Co., Bâle.
HENKEL & Co.,
seuls fabricants, ainsi que de la
Socété à Blanchiment

Grand magasin
à louer

à Bulle, à proximité des deux gares.
S'adresser à Haassenstein et Vogler, Bulle,
sous H 633 B. 684

Tir franc

au stand de la Société de tir
de GRUYÈRES,
les 13 et 14 mai.
Plan de tir à disposition.
Invitation cordiale.
762 LE COMITÉ

On demande pour tout de suite une
forte
fille de cuisine
à l'Hôtel de l'Union, Bulle. 761

A louer

à La Tour, un logement de 4 chambres,
cuisine, galetas et part au jardin.
S'adresser à M. Alfred Piolet, La
Tour.

Agence agricole Suisse

Autorisée par l'Etat
Demande toujours bons vachers et
frotteurs (bons gages).
Gigon-Gavard, rue Gutenberg 3 b.,
Genève. 567

Lessive Schuler
à base
d'ammoniaque et
de térébenthine.
Rend le linge d'une
éblouissante blancheur.

A louer

pour de suite une grange et écurie avec
un peu de terre pour y garder et fourrager
au vert 5 à 7 vaches pendant 6 mois environ.
Convientrait particulièrement à un mar-
chand de bétail.
S'adresser à J. Droux, Chavannes-
s.-Romont. 755

Mises publiques.

Lundi 15 courant, dès les 10 heures
du matin, le soussigné vendra en mises pu-
bliques, à son domicile, au Borzeau, à
Echarlens, 3 vaches portantes, 1 fraîche
vélée, 1 génisse de 2 ans portante, et 2 veaux
de l'année.
Payement comptant. 756
L'exposant : Gremaud Raphaël.

A. FAVEZ, chir.-dentiste
Maison de la pharm. Cuony,
FRIBOURG 874 F
Consult. 9-5 h. Opérations sans douleurs.

Couture - raccomodage.

La soussignée se recommande pour tra-
vaux à domicile ou en journées.
Mme DELLEY
maison Genoud, derrière le Tirage,
Bulle.

On demande

une jeune fille sachant faire le ménage
et garder un enfant. Bon gage.
S'adresser à l'agence Haassenstein et Vo-
gler, Fribourg, sous H 365 B.

A louer

un logement avec l'eau. S'adresser à
Isidore Genilloud, Bulle.

Pommes de terre.

On vendra jeudi, 11 courant, au dépôt
Stalder, à la gare de Bulle, un wagon de
belles pommes de terre bonum.

Vins Rouges & Blancs

de provenance directe de la propriété sont
offerts aux prix suivants à 50, 55, 60, 65
70 et 80 par 100 litres.
Fûts de toutes grandeurs à disposition.
Envoi des échantillons sur demande.
Se recommande,
FRANCISCO RIBES,
Vins, à BULLE.
399

ETERNIT
Société Suisse
DES USINES ETERNIT
à Niederurnen (Glarus)

Couverture de toits

et
revêtements de façades.
Sécurité au vent et aux oura-
gans. — Grande légèreté.
Durée illimitée.

Grande Teinturerie O. Thiel, Neuchâtel.

Lavage chimique, Dégraissage et Nettoyage à sec des costumes les plus compliqués et vêtements en tous genres, etc.

Etoffes pour meubles, rideaux, couvertures, gants, teintures en tous genres.

Installations perfectionnées. Etablissement de premier ordre en Suisse. Nouvellement agrandi.
 TELEPHONE Pour prospectus et renseignements s'adresser directement au bureau de l'Usine, Faubourg du Lac 17, Neuchâtel.
 Dépôt pour BULLE et les environs : A. Fleury, march.-tailleur; pr. La Tour-de-Trême et les environs : M^{me} MORAND-PILET, couturière.

Ce n'est pas demain

mais aujourd'hui même que vous devez faire un essai du Café de Malt Kneipp-Kathreiner. Vous le devez dans l'intérêt de vos enfants et pour le bien-être de toute votre famille. 424

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

BRIQUES — DRAINS — BOISSEAUX — TUILES

CHAUX de Baulmes et Noiraigue.

CIMENT Portland de St-Sulpice et Baulmes.

CIMENT prompt de Porte de France.

GYPSES

TUYAUX en ciment de toutes dimensions.

PRIX RÉDUITS

CROTTI FRÈRES

BULLE

Cognac Golliez Ferrugineux

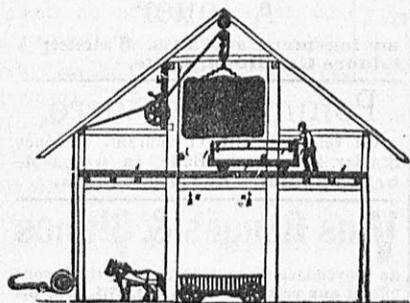
souverain contre

l'anémie, faiblesse, pâles couleurs, etc.

— 37 ans de succès. —

En flacons de 2 fr. 50 et 5 fr. dans toutes les pharmacies.

Dépôt général : Pharmacie GOLLIEZ, Morat. 143



1000 FR.

à celui qui prouvera qu'il existe en Suisse un

monte-foin

à traction animale plus simple, plus pratique et moins coûteux que celui de

V. GENDRE, constructeur, à FRIBOURG.

AMEUBLEMENTS

M. BRODARD, tapissier,

Rue de la Promenade, BULLE.

Lits complets, canapés, fauteuils, chaises, chaises pour enfants, Trousseaux complets, stores et rideaux.

Grand choix de poussettes à des prix défiant toute concurrence.

Réparation de lits et canapés à prix modérés. 693

Cours de cuisine à Bulle

sous la direction

de M. le Prof. A. Jotterand,

de l'institut de cuisine de Lausanne, Genève, Zurich, Bâle. 778

Ce cours aura lieu dans la cuisine de l'Hôtel de Ville, tous les après-midis, de 3 à 5 h., sauf les samedis et dimanches. Il commencera le mardi 23 mai et aura 12 leçons suivies. L'on y apprendra les potages, viandes diverses, légumes, desserts, pâtisseries. Les élèves apprêteront elles-mêmes les divers plats, qui sont au nombre de 140 durant les 12 leçons, puis les consommeront sans augmentation de prix.

Le prix du cours est de 35 fr., sans autre frais. Mes cours sont les plus connus, les plus suivis et les plus appréciés de toute la Suisse; ils ont été suivis par 1120 élèves en 1910. C'est la meilleure preuve d'un succès garanti. Nombreuses références.

Les inscriptions sont reçues et les renseignements donnés par la Librairie Baudère.

Grandes mises de bétail.

Lundi 15 mai courant, dès 1 heure de l'après-midi, Michel Vionne, à Granges, exposera en vente en mises publiques, devant son domicile, à Granges, son bétail consistant en 10 mères-vaches, portantes ou fraîches vélées, 3 génisses portantes, de 2 à 3 ans, 1 génisse de 1 1/2 an; 2 bœufs de 1 1/2 an; 4 veaux de l'année; 2 juments de 8 et 13 ans; 5 porcs à l'engrais, 1 truie portante et 1 brebis avec son agneau. Bétail spécial pour la montagne. Facilité de paiement.

Granges, le 5 mai 1911.

783

L'exposant.

Avis aux Montagnards.

SPÉCIALITÉ D'ARTICLES POUR LE

CHALET

GRAND CHOIX DE

Caillettes vieilles extra choisies.

Cercoles. Toiles. Brassoires. Tranches caillées.

Baquets. Poches à sel. Torches et capes.

Caillères. Seillons et chaises à traire, etc.

Cordes 1^{re} qualité pour l'alpage.

RONCES

artificielles pour clôtures.

TOFFEL & CASTELLA

Grand'rue BULLE Grand'rue. 780

LIQUIDATION

Dès ce jour, on liquidera AVEC GRAND RABAIS

les Clochettes de vaches

au MAGASIN DE FERS

779

AUGUSTE GLASSON, BULLE

Boucherie et charcuterie

à remettre dans chef-lieu de district du canton de Fribourg. Affaire assurée. Conditions les plus favorables. Entrée à volonté.

S'adresser à l'Agence Perroud et Genoud, 2 rue de Lausanne, Fribourg.

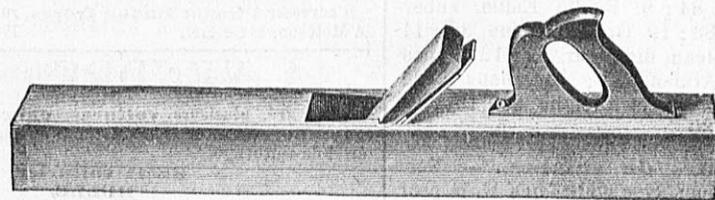
ARNOLD DESBIOLLES

FERS, BULLE

Ronces artificielles

Grillages galvanisés.

Outils pour tous métiers.



PRIX REDUITS

786

Grande vente

de

Harnachements militaires.

Le Jeudi 11 mai, jour de foire, sur la

Place du Cheval-Blanc, à Bulle, 784

il sera exposé en vente les articles suivants : sacs de colliers, croupières, traits de corde, traits de cuir, fourreaux de trait, brides-licols, quantités de petites courroies, musettes, brosses, éponges, étrilles, etc.

Grande Chapellerie Tobie BEC

Grand'rue 32. — BULLE — Grand'rue 32.

Des achats considérables de chapeaux de paille me permettent de vous offrir cet article à un prix impossible à égaler.

Chapeaux rotin double. Chapeaux manille. Chapeaux panama.
 Chapeaux palmier. Chapeaux Manarana. Chapeaux Bankoc.

Grand choix de chapeaux pour garçons et fillettes à fr. 0,80; 0,90; 1.—; 1,20; 1,70; 1,80; 2.—; 2,50 et jusqu'à 4 fr. 50.

Chapeaux forme cloche en très fine paille souple, garnie et bordée bleu-marine et blanc pour garçons et fillettes au prix extraordinaire de 2 fr.

Spécialités de chapeaux pour bébés.